

L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE EST A VOTRE
SERVICE

par JOAN E. PAVELICH - UNIVERSITE DE
SHERBROOKE

Qu'il enseigne au Québec ou à l'extérieur de la province, le professeur qui est chargé d'enseigner la rédaction technique et scientifique peut faire appel aux multiples services offerts par l'Office de la langue française. Fondé en août 1977, après que le Parti Québécois a fait adopter la Charte de la langue française, l'Office a comme mandat la tâche de "définir et de conduire la politique québécoise en matière de recherche linguistique et de terminologie et de veiller à ce que le français devienne le plus tôt possible la langue des communications, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises".

Pour bénéficier des maintes recherches réalisées par l'Office et du savoir de leurs nombreux spécialistes, le professeur, comme n'importe quel membre du public, a simplement à s'adresser aux services de la Direction de la terminologie, en commençant par le Service des consultations.

Constitué d'une dizaine de terminologues à Montréal et d'une quinzaine à Québec, ce service est actuellement le plus actif car il répond à toute question de nature terminologique ou linguistique qui lui est acheminée par téléphone, par écrit ou en personne. La plupart du temps, les terminologues sont demandés à fournir l'information suivante: des équivalents français à des termes anglais, le

terme français approprié pour désigner une réalité, et des renseignements sur l'usage d'un mot ou d'un terme. Mais ils répondent aussi aux demandes de l'aide plus importantes, en partageant librement leurs outils de recherche.

Par exemple, si on cherchait une bibliographie des oeuvres visant à faciliter la rédaction dans un secteur scientifique particulier, le Service enverrait la demande à la Banque de terminologie du Québec. Cette banque contient 40,000 titres, ce qui constitue un inventaire impressionnant des dictionnaires, des guides et des manuels, le résultat d'un dépouillement méticuleux des catalogues internationaux des publications françaises. De plus, chaque bibliographie qui est sortie liste et les oeuvres et les endroits où on peut les consulter et/ou les acheter. (En ce qui concerne les publications de l'Office, on s'adresse directement à l'Editeur Officiel du Québec).

Cette banque peut aussi simplifier les recherches terminologiques car elle constitue le fichier qui classe tous les termes techniques établis ou réunis par l'Office. Par exemple, dans le secteur de l'activité économique, elle a un répertoire d'un million de fiches, chacune indiquant la source, la dérivation et les domaines d'emploi du terme recueilli. Pour obtenir l'information voulue, il faut envoyer les listes de cent termes ou moins à la Banque, ou s'arranger pour avoir accès à un terminal. Coûtant \$ 45.00 de l'heure, cet accès est réservé d'abord aux grandes entreprises qui font des affaires au Québec, et ensuite aux institutions et aux chercheurs.

Enfin, le chercheur peut aussi avoir l'usage de la bibliothèque montréalaise de la Direction de la terminologie. Ouverte le matin et l'après-midi en semaine, elle met à sa disposition un choix abondant d'ouvrages spécialisés. Une bibliothécaire travaille sur place, répondant aux appels et aux demandes de renseignements.

Si les services de l'Office vous intéressent, appelez à (514) 873-5201, ou adressez-vous à:

- Office de la Langue Française
Tour de la Bourse
C.P. 316
800 Square Victoria
Montréal, P.Q.
H4Z 1G8